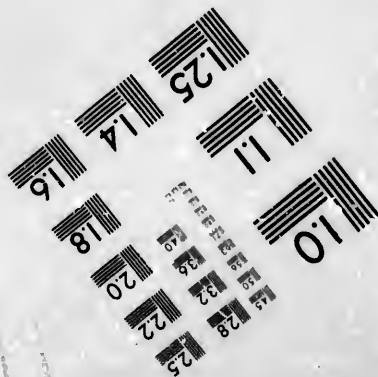
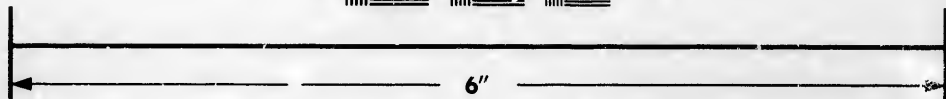
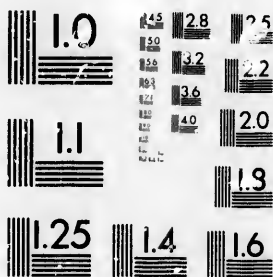


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
16 32 25
18 22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

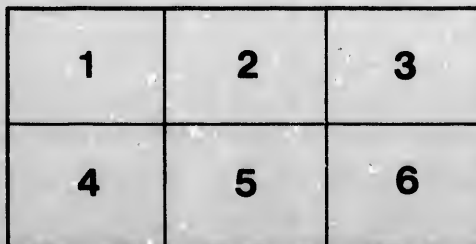
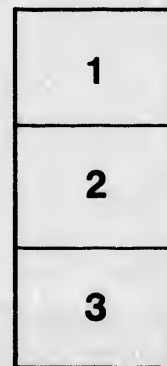
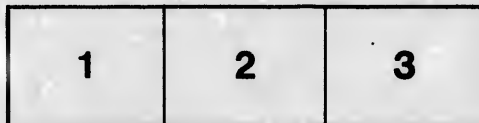
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

TABLETTES
BIOGRAPHIQUES

MÉMORIAL UNIVERSEL

DES

HOMMES DU TEMPS.

PUBLIÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES

Un fascicule par mois — Un volume par année



PARIS (Neuilly)

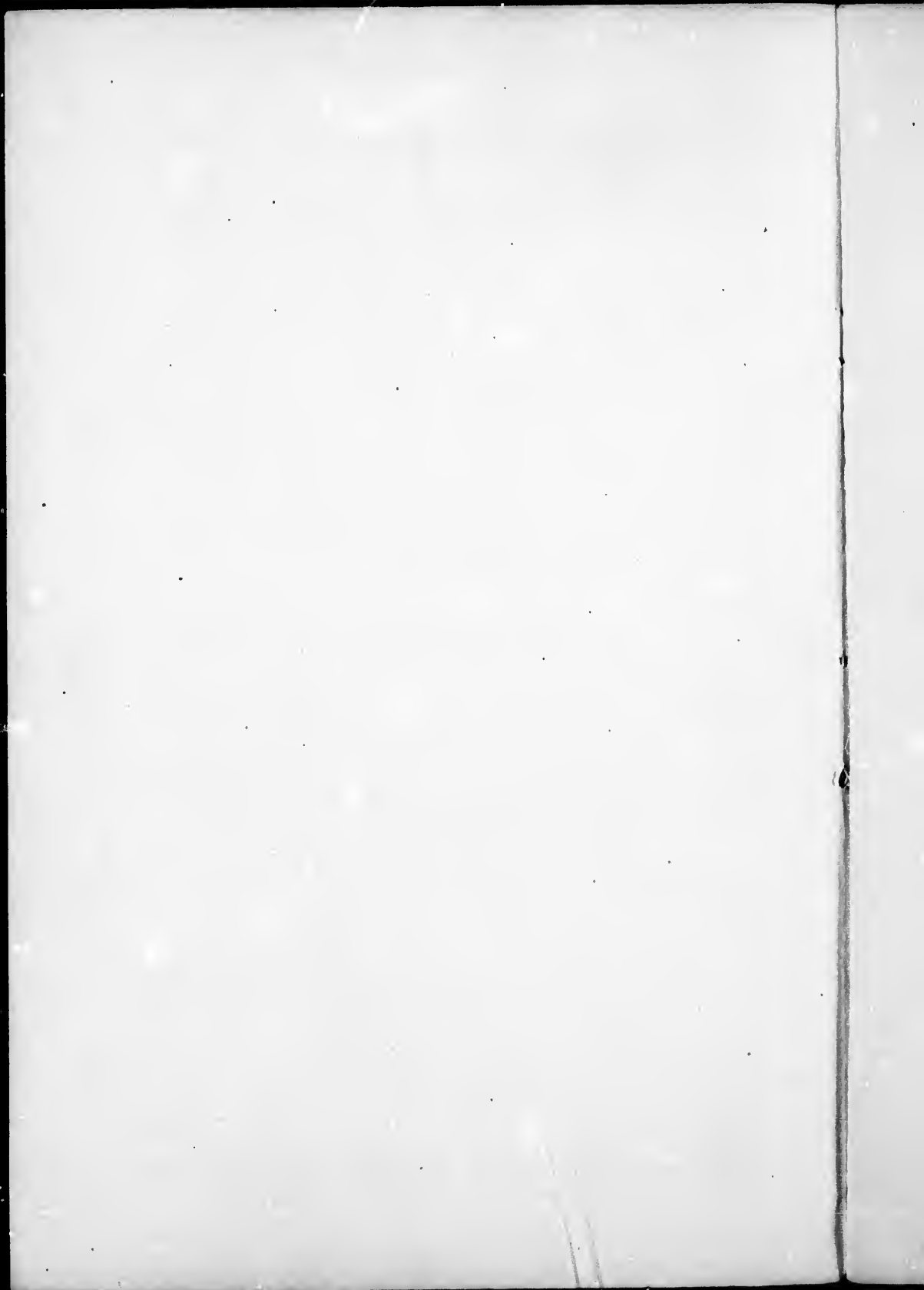
44, RUE BORGHÈSE, 44

ANNÉE 1876-1877

1-4202

TABLETTES
BIOGRAPHIQUES

(EXTRAIT)









CARON (Son Exc. l'Hon. R. E.) Q. C.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND.

Né en 1800, mort en 1876.

C'est une heureuse fortune pour un pays lorsqu'il se rencontre pour le gouverner un homme dévoué à ses concitoyens, sans ambition personnelle autre que celle de la justice, administrant les affaires de l'État comme celles de sa propre famille, avec la conscience d'un honnête homme et les talents qui résultent des longs travaux d'une carrière bien remplie!

Si de tels hommes ne peuvent, hélas! toujours demeurer à leur poste, leur exemple, du moins, doit être proposé aux générations à venir.

M. René Edouard CARON, naquit en 1800 à Sainte-Anne, seigneurie de Beaupré, comté de Montmorency.

La famille Caron est à Québec une des plus anciennement honorables. Son origine française est incontestable. Elle eut à subir de grandes pertes pendant la guerre de conquête qui ravagea la *côte de Beaupré*; mais, le Canada ayant passé aux mains de la Grande-Bretagne, il lui fut fait à cette époque une situation après son adhésion au nouvel ordre de choses. Lorsque le système représentatif du gouvernement fut concédé, la famille Caron put alors envoyer un de ses membres chargé de fonctions législatives: M. Augustin Caron, père du regretté

Lieutenant-Gouverneur, représenta deux fois au parlement le comté de Northumberland et plus tard, son exemple et ses doctrines eurent sur son fils une grande influence.

Le jeune Caron commença ses études au collège de Saint-Pierre Rivière du sud, et, comme la plupart des jeunes gens de bonne famille, il fut plus tard envoyé au séminaire de Québec pour les y achever. Il choisit la carrière du droit et prit place au barreau en 1826.

Deux ans après, pourvu d'une position lucrative et s'étant déjà fait remarquer par ses talents, M. Caron épousa Mlle Joséphine de Blois, jeune personne du plus bleu des sangs bleus des familles françaises à Québec.

A l'époque de l'incorporation de Québec comme cité et de la création de sa municipalité, le champ fut ouvert et M. Caron ne tarda pas à mettre toute son activité dans le service public. Il fut alors élu conseiller en 1833, et maire en mars 1834. Cette même année, il fut choisi pour représenter la ville haute de Québec à l'assemblée législative où il resta jusqu'en 1836.

M. Caron entra aux affaires au moment où s'engageait une lutte qui devait, pour quelque temps, tout entraver; sorte de guerre de races entreprise par le parti libéral pour la conquête de ses droits politiques contre l'oligarchie anglaise. Les libéraux demandaient à régir eux-mêmes leurs affaires intérieures sans recourir aux autorités anglaises et au bureau Colonial. C'était le changement radical du système défectueux du gouvernement qui régissait à cette époque le Canada.

Ces réclamations étaient contenues dans 92 *Résolutions*, document célèbre où se trouvent retracés avec énergie les griefs des Canadiens libéraux. Une adresse basée sur ces résolutions fut transmise au Parlement Impérial. Mais le gouvernement de la Grande-Bretagne ne se pressa pas de faire droit aux réclamations des Canadiens. Le mécontentement devint général et l'excitation des esprits fut portée à son comble. L'état du pays était grave et demandait de la prudence et de la fermeté.

Pourtant, le parti libéral, si uni depuis longtemps, se partagea en deux camps: la majorité réclamait la plénitude des droits législatifs et constitutionnels et persistait à refuser le remboursement de diverses dépenses du gouvernement. La minorité qui comptait M. Caron parmi ses membres, conser-

vant l'espoir d'obtenir, par des moyens modérés, la concession des réformes demandées, voulait, au contraire, voter ces dépenses.

L'arrivée au Canada de lord Gosford en qualité de gouverneur général (1835) chargé de s'enquérir des griefs des Canadiens et le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session 1835-1836, causèrent une impression favorable. Mais, la majorité des membres de la Chambre refusa ces offres de conciliation. Il fut cependant résolu que les subsides seraient votés pour six mois. La minorité voulait accorder ces subsides pour un an et rembourser l'arriéré afin d'éviter une rupture et mettre le gouverneur à même de faire fonctionner les affaires publiques. M. Caron soutint énergiquement cette sage politique malgré qu'il se trouvât en désaccord avec un grand nombre de ses constituants. Néanmoins il ne se laissa pas décourager et tint ferme son opinion. Il donna alors sa démission en motivant sa résolution dans un discours éloquent. Peu après, il fut appelé au Conseil Législatif par lord Gosford; mais les troubles qui survinrent ne lui permirent pas de siéger.

Le parti libéral s'étant résolu à continuer la résistance, il était trop tard, pour ceux qui le tentèrent, de prévenir des malheurs devenus inévitables. M. Caron usa des plus sages conseils pour détruire l'influence de ceux qui fomentaient la sédition. Malgré tous ses efforts, l'insurrection éclata avec toutes ses horreurs et bientôt, le peuple abandonné à lui-même, fut contraint de fléchir devant la force armée.

Après la rébellion M. Caron remplit encore les fonctions de maire pendant six années. Durant son administration la ville marcha rapidement dans la voie du progrès. Québec devint la métropole du pays aussi bien pour la politique que pour le commerce.

M. Caron eut dans sa longue et honorable carrière plusieurs circonstances dans lesquelles il put donner la mesure de tout son zèle pour son pays et ses concitoyens. D'abord la terrible épidémie cholérique qui sévit à Québec en 1832 et en 1834 à un tel point que nul bruit, nul mouvement n'agitaient la ville autres que ceux des progrès du fléau destructeur... Alors que chacun cherchait à fuir au loin la contagion mortelle, M. Caron s'inspirant des devoirs que lui imposaient ses fonctions

de maire, prit à cette occasion toutes les mesures que nécessitaient ces tristes circonstances et convoqua des assemblées publiques afin d'aviser aux moyens d'empêcher le retour d'une telle épidémie.

Plus tard, en 1845, l'incendie qui consuma en partie Québec, lui donna encore l'occasion de rendre de grands services ; il présida le comité chargé de l'organisation des secours.

Lorsqu'en 1846 M. Caron se démit de ses fonctions de maire, les citoyens de Québec lui témoignèrent leur reconnaissance par un magnifique cadeau et une adresse dans laquelle il est dit entre autres choses flattenses et méritées : « Votre exquise politesse, votre patience et votre aménité nous ont permis, dans des temps difficiles, d'appaiser bien des difficultés, de prévenir bien des discordes, de calmer l'irritation de bien des débats, etc., etc. »

En 1848 il était nommé Conseiller de la Reine.

Quand l'union des deux Canadas fut consommée, M. Caron fut appelé au Conseil Législatif où il siégea jusqu'en 1853. Il fut élevé au poste de président de cette chambre à partir de 1843.

Lors de la formation du ministère Hincks-Morin en 1851, M. Caron fut adjoint au cabinet avec la Présidence du Conseil Législatif. En 1853, il quitta la politique pour occuper le Banc judiciaire.

En 1855, il fut nommé juge de la Cour d'appel en récompense des nombreux services qu'il avait rendus.

En 1859, M. Caron fut nommé membre de la Commission chargée de la codification des lois civiles du Bas-Canada, en compagnie de MM. Day et Morin, juges de la Cour supérieure. Une voix unanime rendit justice à ces jurisconsultes distingués qui ont doté leur pays d'un code aussi complet et aussi sage. « Le travail des codificateurs, disait en 1865 M. Cartier, a été fait à l'imitation du code français, et en marchant sur ces traces il n'y avait aucune crainte de ne pas réussir. »

Après avoir été longuement discuté, le code civil fut approuvé et adopté par la Chambre au milieu des applaudissements des représentants. Il prit force de loi le 1^{er} août 1866 et fut publié dans les deux langues.

A toutes ces charges qu'il avait occupées avec honneur et patriotisme pendant quarante années vint s'ajouter celle de

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, à laquelle il fut promu le 14 février 1873 en remplacement de sir Narcisse Fortunat Belleau.

M. Caron recevait le plus grand honneur que l'on puisse conférer à un Canadien.

Cet acte du gouvernement fédéral fut accueilli de la manière la plus favorable par tous les partis. La presse a été également unanime pour rendre hommage à l'homme d'État appelé à présider au gouvernement de la province.

« C'est, dit en parlant de M. Caron, un écrit dû à M. David, un de ces hommes remarquables qui ne doivent leur élévation qu'à leur mérite, à une longue chaîne de services rendus à la patrie, à une vie de travail et de bons exemples, etc., etc. »

M. Caron prit possession de son nouveau poste le 17 février, en présence des membres du cabinet local et de plusieurs autres dignitaires de la province.

Le Barreau de Québec, dans l'adresse qu'il lui offrit à cette occasion, donne la preuve de toute son estime pour M. Caron.

L'histoire de cet homme d'État pendant qu'il occupa le gouvernement est celle de la province ; elle fut signalée par deux événements remarquables : la chute du gouvernement Ouimet, à la suite de l'affaire de l'échange des terres des *Tanneries*, et le développement extraordinaire de l'ultramontanisme dans le parti conservateur. Et, quoique l'on puisse dire de sa politique dans ces circonstances, son plus cruel ennemi ne pourrait insinuer que le Lieutenant-Gouverneur était inspiré autrement que par les plus respectables motifs et, conformément à son point de vue.

Pendant sa longue carrière, M. Caron remplit plusieurs charges. Il fut élu président du Conseil général du Barreau de Québec ; président de l'Institut Canadien et de la Société de Saint Jean-Baptiste et vice-président de la Société Littéraire et Historique. Il reçut en 1865, le grade de Docteur en Droit de l'Université de Laval ; en 1873 il fut fait Compagnon de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand par le Pape, et en 1875, élevé au rang de Chevalier-Commandeur.

M. Caron était le modèle du parfait gentilhomme ; ses manières étaient empreintes de la plus fine courtoisie. Il unissait les meilleures qualités des deux races anglaise et française ; il était affable, gai et digne. Il exerçait à son château

de Clermont une généreuse hospitalité. Sa grande fortune lui permettait du reste, de tenir hautement son rang.

Endehors des devoirs de sa charge, le Lieutenant-Gouverneur se livrait aux plus sérieuses études : Littérature, Science, Art, aucun sujet n'était étranger à son esprit.

A toutes ces qualités il joignait celle d'un cœur charitable sans aucune ostentation. Fervent catholique et chrétien sincère, plusieurs membres de sa famille s'étaient consacrés à l'église.

M. Caron est mort le 13 décembre 1876, au milieu des siens, assisté de leurs mains amies à ses derniers moments, et malgré que le mal auquel a succombé le Lieutenant-Gouverneur eut déjà averti par plusieurs atteintes de l'imminence d'une fin prochaine, les regrets qu'à causé cette perte dans toute la contrée n'ont pas été moins vifs, ni moins sensibles.

Peu d'hommes ont eu pendant leur vie une aussi grande part dans la politique du Canada. M. Caron a été le collaborateur de tous les hommes d'État de son temps, et les services qu'il a rendus à son pays lui ont valu de grands honneurs.

La ville de Québec a perdu en lui le plus distingué de ses vieux citoyens, la province, un serviteur fidèle et dévoué, et le pouvoir un homme dont les services publics ont mérité du peuple que sa mémoire ne soit jamais oubliée.

A la séance du 13 décembre, à l'Assemblée Législative de Québec, jour du décès de M. Caron, l'Hon. M. Angers, procureur général, prononça d'une voix étouffée par l'émotion, un discours où sont retracés les rares qualités du Lieutenant-Gouverneur. Nous en détachons seulement ces quelques lignes :

« Cette douleur affecte non-seulement la chambre et celui
« à qui incombe la tâche d'en être l'expression, mais encore
« elle serre le cœur de toute la nation. La perte que nous
« regrettons n'en est pas une qui afflige un parti politique
« seul; c'en est une où les regrets sont unanimes et sont
« partagés de tous, etc., etc. »

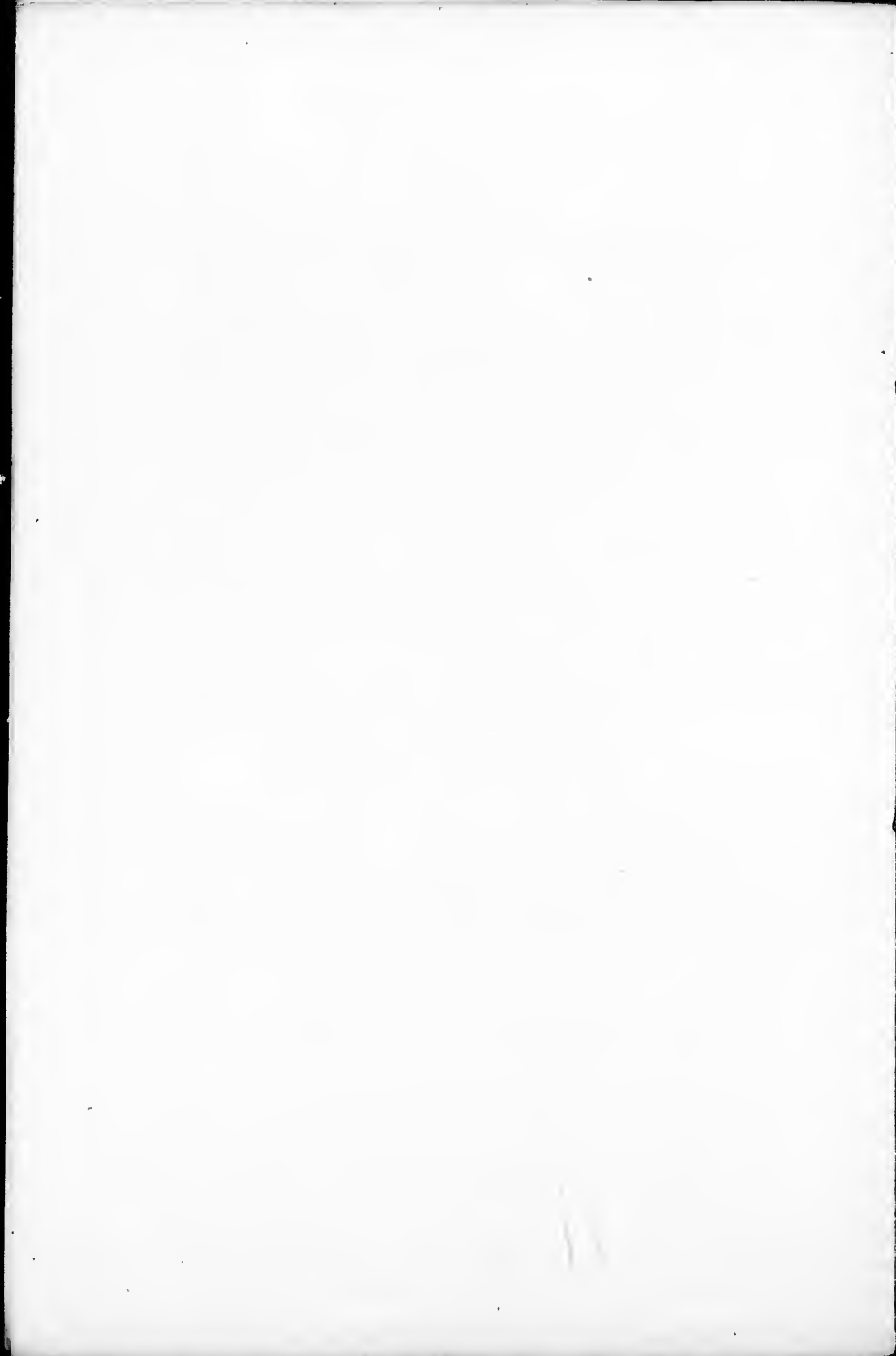
Outre Mme Caron, femme de grandes qualités, des plus cordiales et des plus charmantes manières, le Lieutenant-Gou-

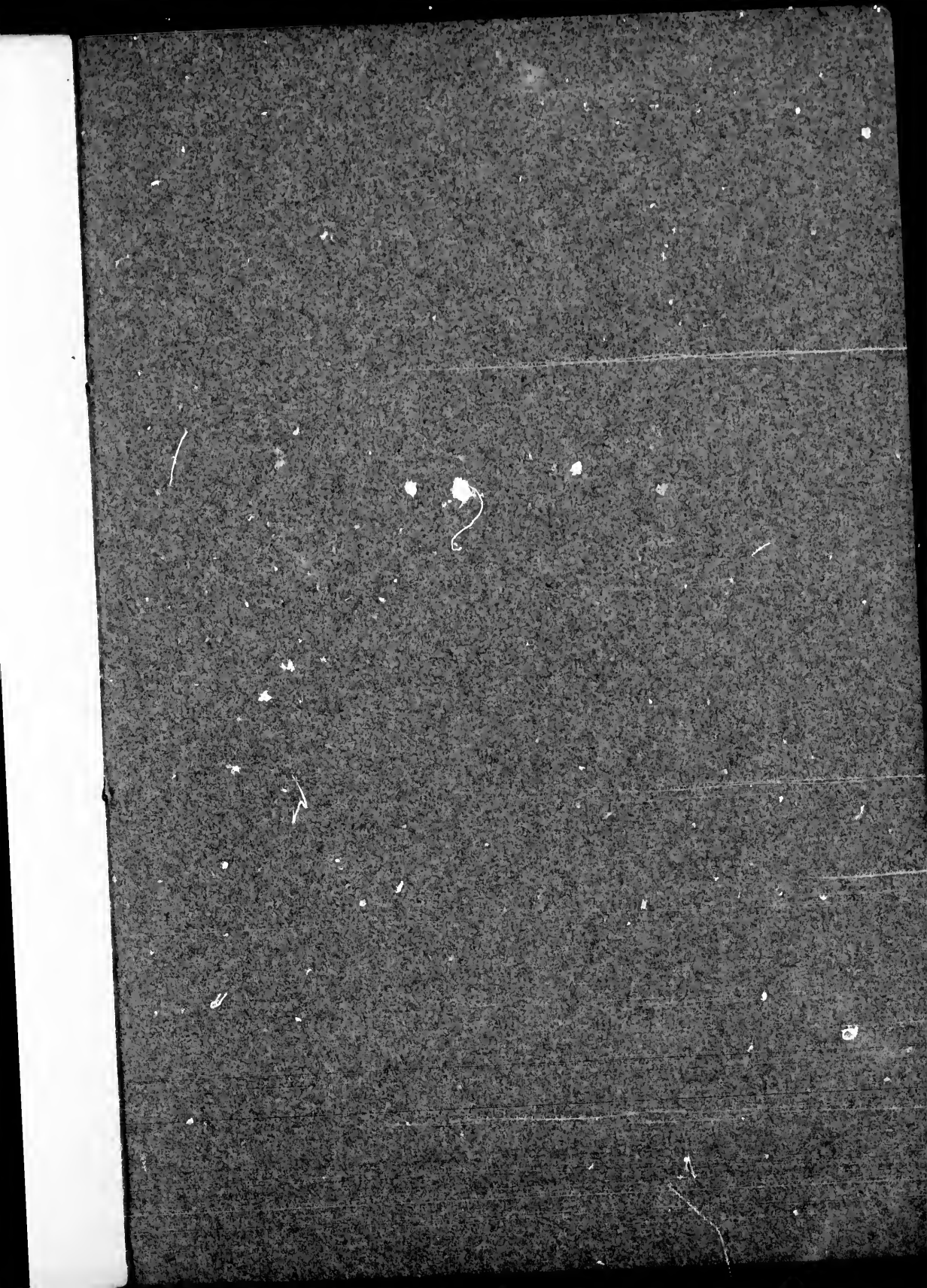
verneur laisse deux fils et plusieurs filles. Le plus connu de ses fils, M. Adolphe CARON, C. R. représente le comté de Québec à la Chambre des communes et bien qu'il soit encore jeune dans la politique, ses talents de légiste et d'homme politique indiquent déjà qu'il marchera sur les traces de son père. L'une de ses filles a épousé l'Hon. juge Taschereau ; une autre est mariée à un fils de l'Hon. John Sharples, Conseiller Législatif.











TYPOGRAPHIE BOUZIN-CÉSAR FRÈRES

AVENUE DE NEUILLY, 117

